
BELGIQUE :
LE NATIONALISME CONDUIRA-T-IL A LA PARTITION ?

*

<i>Introduction</i>	<i>page 1</i>
<i>Présentation du pays</i>	<i>page 1</i>
<i>Pourquoi une séparation Wallons/Flamands ?</i>	<i>page 2</i>
<i>Les partis politiques</i>	<i>page 5</i>
<i>Chronologie : de l'Etat unitaire à l'Etat fédéral</i>	<i>page 7</i>
<i>Bibliographie :</i>	<i>page 8</i>

*

INTRODUCTION

En France, on nous parle régulièrement de la situation politique en Belgique, et presque toujours pour nous dire une crise politique, et une tendance à une séparation du pays. Qu'en est-il plus précisément ? S'agit-il juste d'une blague belge, ou d'une blague française sur les Belges ? Les choses sont-elles sérieuses ? Et dans ce cas, quelles sont les racines de ce qui, à nos yeux, est un mal : l'incapacité à vivre ensemble ?

PRESENTATION DU PAYS

Superficie : 30 528 km² (France : 547 000 km²) (c'est un des plus petits Etats Européens)

Population : 10,5 millions d'habitants

Le PIB de la Belgique était d'environ 300 milliards d'€ en 2005 (France : 1500 milliards d'€)

La Belgique est aujourd'hui un Etat fédéral constitué de 3 régions (cette ligne a été fixée en 1962-1963 avant l'instauration du fédéralisme en 1970) : La Flandre au nord, la Wallonie au sud et la capitale Bruxelles, petite région enclavée dans la Flandre. Environ 58% de la population habite en Flandre (seule langue autorisée, le flamand), 32,5% en Wallonie (on y parle français) et 9,7% à Bruxelles Capitale (seule région où les deux langues sont reconnues).

La Belgique est une monarchie constitutionnelle, dont le chef de l'Etat est le roi Albert II. L'article premier de la constitution belge déclare : "La Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions".

Ces Communautés linguistiques sont au nombre de trois : flamande, francophone et germanophone. Elles sont reconnues comme langues officielles et sont donc à l'origine de la constitution des Communautés. La majorité de la communauté flamande vit dans la région de Flandre, la majorité de la communauté francophone vit dans la région de Wallonie et de Bruxelles. Quand à la communauté germanophone, qui représenterait 1 % de la population, elle vit dans l'est de la Wallonie.

L'Etat fédéral est une structure à trois niveaux : le niveau supérieur est composé de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions qui sont égaux en droit et se partagent les compétences. Chaque région et communauté vote son propre budget. Le deuxième niveau est celui des 10 provinces et le niveau inférieur celui des communes. Chaque région et communauté dispose d'un parlement et d'un gouvernement sauf en Flandre où les institutions de la Région et de la Communauté ont été fusionnées. Les parlements des communautés s'occupent des affaires politiques concernant l'enseignement, la culture, le sport, les langues, la politique sociale et de santé (hors sécurité sociale, un des problèmes actuels)... Les parlements des 3 régions sont chargés des affaires concernant l'économie, le logement, le transport, l'aménagement du territoire, l'environnement...

Les affaires concernant l'armée, la police, le commerce extérieur, la sécurité sociale sont gérées par le gouvernement belge désigné par un parlement constitué de députés élus au suffrage universel direct (actuellement il n'y a pas de gouvernement). Il faudrait rajouter un autre niveau : celui de l'Europe.

POURQUOI UNE SEPARATION WALLONS FLAMANDS ?

Les peuples qui vivaient sur le territoire de la Belgique actuelle étaient d'origine celte et germanique. Cette partie du territoire européen va subir ce que les historiens appellent des « invasions » en passant par les Romains, les Francs, les Vikings, etc. Ce territoire va être le théâtre des conflits des puissances européennes qui se sont disputées depuis l'écroulement de l'Empire romain d'Occident en 500 après JC. Je passerai sur la période du Moyen Age qui serait trop longue à détailler. Depuis le XIV^e siècle, les habitants de l'actuelle Belgique vivent dans des comtés, duchés, principautés, qui appartiennent à l'empire des Habsbourg (« la Maison d'Autriche »), allié à l'Espagne. C'est sous cette domination espagnole de 1506 à 1713 que vont se dessiner les contours de la Belgique actuelle. En effet l'Espagne occupe à cette époque, par le jeu des filiations royales, le territoire de la Belgique actuelle et de la Hollande actuelle. On appelle cette région les Pays Bas espagnols.

Mais une guerre terrible, la guerre de Trente ans, ravage l'Europe de 1618 à 1648. Contre la volonté des Habsbourg (soutenus par Rome et l'Eglise catholique romaine) de dominer toute l'Europe, se sont alliés les Etats allemands protestants et les Etats, comme les Provinces Unies, à majorité protestante, mais aussi la France (qui, tout en persécutant les protestants chez elle, fait ce choix pour contrer la puissance montante des Habsbourg). Les Provinces Unies, protestantes, prennent leur indépendance. Le traité de Westphalie de 1648 va laisser l'actuelle Belgique (à majorité catholique) et le Luxembourg actuel sous domination espagnole jusqu'en 1713. Les Pays Bas espagnols passent alors sous domination autrichienne ; l'empire espagnol est en phase déclinante, il laisse la place à l'Empire austro-hongrois jusqu'en 1790.

Jusqu'ici, les populations de la future Belgique subissent ces changements comme un peu partout dans l'Europe : l'on passe d'une domination à une autre avec beaucoup de résignation et peu d'espoir. Mais à ce jeu ancestral, va s'en ajouter un nouveau ; une nouvelle classe commence à se former, la bourgeoisie, qui va savoir utiliser les aspirations populaires, en appeler à la liberté, pour ensuite pouvoir mener ses propres affaires. 1789, la révolution française secoue l'Europe. En France, les révolutionnaires bourgeois ont décidé d'en finir avec les privilèges de l'aristocratie royale et surtout de l'Eglise. Le 12 janvier 1790 est proclamée l'indépendance des Etats de Belgique Unis. Une coalition entre catholiques et bourgeois républicains s'est soulevée contre l'occupant autrichien et l'a forcé à partir. Une république confédérée est mise en place, mais celle-ci ne reprend pas la déclaration des droits de l'homme, alliée à l'Eglise, elle la protège.

Cette république ne va pas durer. 27 juillet 1790, les autrichiens avec l'appui des anglais reprennent pied en Belgique. En 1794, c'est au tour des Français de reprendre la Belgique après avoir battu les Autrichiens à Fleurus en 1794. La Belgique restera française jusqu'en 1815, jusqu'à la défaite de Napoléon, à Waterloo, au sud de Bruxelles. Le congrès de Vienne en 1815 qui sanctionne la défaite de la France fait que la Belgique passe sous occupation hollandaise jusqu'en 1830.

Sous l'autorité de Guillaume 1^{er} d'Orange, les protestants vont être clairement favorisés, alors que les catholiques sont majoritaires dans les régions belges, et le néerlandais est imposé comme langue officielle. Ce choix va contre les intérêts des élites qui parlent français. Le peuple, lui, parle selon les régions des dialectes flamands (dérivés du néerlandais) ou wallons (dérivés du français).

1830, le vent de la révolution repart à nouveau de France, qui en finit avec la période de Restauration, qui a connu un retour de la monarchie. En Belgique, le 25 août 1830, une révolte, dirigée une nouvelle fois par une coalition de libéraux bourgeois et de catholiques, chasse l'armée hollandaise de Belgique. Le 4 octobre 1830 est proclamée l'indépendance de la Belgique. Une monarchie constitutionnelle est mise en place avec à sa tête le roi Léopold 1^{er}. Ce roi est le produit d'un compromis entre la France et l'Angleterre, puisqu'il est d'origine familiale de la couronne anglaise et qu'il s'est marié avec une femme de la famille de Louis Philippe. Mais c'est surtout la bourgeoisie belge qui est frileuse en ne proclamant pas la République.

La bourgeoisie belge, très liée à la bourgeoisie française, va prendre le contre-pied de la situation héritée précédemment : elle proclame cette fois le français comme langue officielle. Le français, en fait, est la langue utilisée par toute l'élite belge, les capitalistes, l'armée, l'administration, qu'elle soit en région flamande ou wallonne (au Sud). On peut donc présenter ce choix du français comme un facteur d'unification du pays, et c'est ce qui est fait par les élites. Mais c'est sur le plan économique que le fossé va maintenant se creuser, ce qui va empêcher l'unification linguistique souhaitée.

Nous sommes à l'époque de la révolution industrielle. Et c'est dans le Sud, en Wallonie, que se trouvent de riches gisements de charbon (autour de Charleroi et Liège, notamment). La Wallonie va très vite passer d'une économie basée sur l'agriculture à une économie industrielle. Et c'est dans le bassin de la Meuse et de la Sambre que vont s'installer les grandes entreprises sidérurgiques comme Cockerill ; c'est dans cette région que le groupe Empain et le chimiste Solvay vont devenir des magnats du capitalisme. Par contre la Flandre, à l'exception de l'industrie textile, va rester en retrait.

La Belgique devient une puissance capitaliste de 1^{er} ordre derrière l'Angleterre. Mais pour la classe ouvrière, c'est une exploitation forcenée, des journées de travail de 12 heures, le travail des enfants (voir le film de Stien Coninx : *Daens*, 1992), aucun droit politique et syndical. La misère pour le prolétariat est encore plus dure en Flandre qu'en Wallonie. Le capitalisme belge s'est créé une armée de réserve immense en Flandre pour peser sur les conditions de travail et les salaires. Alors que la fin du XIX^{ème} siècle voit la montée des luttes sociales, le mouvement ouvrier belge est organisé par les militants socialistes en Wallonie.

Mais en Flandre, la population ressent une double oppression. A l'exploitation et aux salaires de misère, au chômage, s'ajoutent des sentiments de mépris venant de tout ce qui parle français. Et on a vu qu'à l'époque, les bourgeois flamands se piquent d'utiliser le français. On ressent un dédain vis-à-vis de la langue flamande et ses dialectes. Du coup, les revendications linguistiques prennent forme dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (voir également le film *Daens*). L'alliance que l'on a vue entre libéraux bourgeois et l'Eglise a un autre résultat en Flandre, pour le mouvement ouvrier : ce sont plutôt des militants chrétiens, catholiques, qui l'organisent (Mandel dit que c'est une situation unique en Europe). Les revendications politiques pour la reconnaissance de la langue sont popularisées par les militants chrétiens. Une loi linguistique reconnaissant l'égalité totale des deux langues est votée en 1932. Et ce n'est qu'en 1967 que la Constitution belge sera traduite en flamand.

Un déplacement économique vers la Flandre

Jusque dans les années 1950, on a vu que l'économie belge se concentre à Bruxelles et dans les vallées de la Sambre et de la Meuse, en Wallonie, qui est le cœur de l'industrie du charbon, du verre et de l'acier. Mais après avoir été la base du capitalisme du pays, la Wallonie s'est trouvée en crise, et face à une difficile reconversion industrielle. Les charbonnages, puis les usines sidérurgiques fermèrent, donnant lieu, dès les années 1960, à des licenciements de masse. Il s'agit en fait d'un tournant dans l'histoire économique du capitalisme. L'avenir, pour les pays dominants, est à l'électronique, l'informatique, les services, les transports... Or, les ports se situent évidemment au Nord, en Flandre.

En 1960, éclate une grève quasi insurrectionnelle en Wallonie. Elle est très peu suivie en Flandre. D'ailleurs, le CSC (syndicat chrétien majoritaire en Flandre) rejette toute participation à cette grève à cause de son caractère révolutionnaire. En Wallonie, c'est la FGTB (obédience socialiste) qui dirige la grève. Cette grève va accentuer l'idée d'un fédéralisme belge et d'une séparation des communautés.

La dynamique flamande

Pendant ce temps, la Flandre paysanne s'est transformée, devenant plus dynamique, démographiquement et économiquement. Des investissements ont été effectués sur des secteurs industriels non traditionnels comme l'électronique, le montage automobile, ou l'industrie métallique. Et grâce à ses ports (Anvers et Zeebrugge), la Flandre a tiré parti de sa position sur la Mer du Nord, au moment où le pétrole supplantait le charbon comme principale source d'énergie. Aujourd'hui la Flandre pèse pour 57% dans l'économie belge contre 23,4% pour la Wallonie et 19,3 % pour Bruxelles Capitale et elle réalise 80 % des échanges commerciaux du royaume. Le taux de chômage en Flandre en 2006 est de 5,2 % contre 11,8% en Wallonie et 17,7% à Bruxelles Capitale. Le mouvement flamand nationaliste, jusqu'ici sur la défensive, s'affirme maintenant avec l'arrogance du vainqueur. Il n'hésitera pas à ré écrire une partie de l'histoire : en effaçant des mémoires la période de la Seconde

Guerre mondiale, où il a collaboré avec les Allemands ; en effaçant ensuite des mémoires la période des débuts de la Belgique, où ses élites parlaient français et s'en faisaient un privilège de classe. Désormais, on fera tout pour créer une confusion, et pour que les populations de Flandre soient mises au service des revendications politiques de la bourgeoisie flamande qui veut de plus en plus de pouvoir, la bataille de la langue sera le meilleur outil.

Le partage de 1962

Sous la pression incessante des extrémistes de droite, qui savent avoir l'oreille populaire, les partis traditionnels vont progressivement reprendre les revendications linguistiques. Le premier recul date de 1962, c'est la fixation de la frontière linguistique. On passe de deux langues officielles partout à un partage territorial et une langue seule par territoire. La « frontière », le mot est lourd de sens, sépare les Wallons parlant le français, au Sud, des Flamands parlant le néerlandais, au Nord. Bruxelles, la capitale du royaume, dispose d'un statut bilingue, ainsi que les communes qui l'entourent. Le long de la frontière, les communes francophones de Mouscron et Comines sont « cédées » par la Flandre à la Wallonie, qui lui « donne », en échange, les Fourons. En 1968, on expulse les francophones de l'Université de Louvain.

Les communautés de 1970

Mais la pression des Flamands ne cesse pas pour autant. La division linguistique est même utilisée pour accroître les tensions, comme dans les Fourons. En 1970, les Communautés culturelles sont créées :

- la communauté française regroupe les francophones de Wallonie et de Bruxelles.
- la communauté flamande regroupe la population flamande de Flandre et de Bruxelles.
- et la communauté germanophone regroupe les cantons de l'est du pays.

La création des régions

Trois régions sont également créées qui se superposent aux communautés : la région flamande, la région wallonne qui comprend la zone germanophone, et la région Bruxelles Capitale. Cette fois, ce sont des pouvoirs politiques et financiers qui se redistribuent.

La fédération de 1993

En 1993, la Belgique devient un état fédéral, et chaque région obtient des pouvoirs dont l'Etat belge disposait jusqu'alors : plus de 30 % du budget national est transféré aux trois régions. Les Wallons placent leur Parlement à Namur, alors que les Flamands installent le leur à Bruxelles.

LES PARTIS POLITIQUES

Ils se sont tous scindés en deux parties (wallonne et flamande) au cours des années 60. Les 2 organisations qui gardent une structure encore nationale sont les 2 principaux syndicats : La CSC (confédération des syndicats chrétiens) et la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique). Mais cette coupure des partis politiques les entraîne vers une radicalisation. En effet, les élus de chaque parti n'ont plus désormais à rendre de comptes, les flamands aux seuls flamands, les wallons aux wallons seulement ; ce qui alimente, là aussi, les surenchères nationalistes.

Aujourd'hui en Belgique, ce sont les partis d'extrême droite flamands partisans d'une partition de la Belgique qui donnent le ton de la vie politique belge. Le Vlaams Belang (anciennement Vlaams Blocks) est présent avec 17 députés à la chambre des représentants et le parti de centre droit flamand qui a le plus grand nombre de députés (30) est le résultat d'une coalition avec un parti d'extrême droite flamand le NVA (Nieuw-Vlaamse Alliantie).

Les partis d'extrême droite flamands réclament purement et simplement la scission de la Flandre qui deviendrait un Etat indépendant. Les autres partis flamands n'en sont pas encore à réclamer l'indépendance mais plutôt plus d'autonomie. Ils tentent actuellement de transférer le budget de la sécurité sociale, qui est actuellement géré par l'Etat central, aux régions. Sous prétexte que les Flamands cotiseraient trop pour les Wallons (le chômage étant plus important en Wallonie). Ils réclament aussi la scission de l'arrondissement de Bruxelles Hal Vilvorde de la région de Bruxelles pour qu'il soit relié à la Flandre. Ces arrondissements ont des majorités francophones et les deux langues sont pratiquées dans les administrations. Si cette scission était effectuée, seul le néerlandais serait autorisé.

Il semble donc que l'on se dirige droit vers l'éclatement de la Belgique. La Flandre est devenue l'une des régions les plus riches d'Europe. Comme la Catalogne, l'Italie du Nord, la classe dirigeante ou une partie d'entre elle aspire ouvertement à vivre sa propre vie. Même le sens national bourgeois des 18^e et 19^e siècles, encore capable d'imaginer une union de peuples plus ou moins différents, de la réaliser en tout cas dans un grand pays comme la France, ce sens national s'efface. La situation belge, en tout cas, est le produit d'une longue histoire où, alternativement, les élites, chacune à tour de rôle lorsqu'elles se sont retrouvées en situation de force, ont pratiquement toujours cherché à privilégier une opposition des populations, ne serait-ce que dans le discours.

Cela n'est pas une fatalité. En témoigne ce passage concernant le mouvement de Daens : « En 1903, Daens et ses partisans avaient organisé un soutien massif quand 19 800 ouvriers s'étaient mis en grève à Verviers. Bien des familles wallonnes avaient été accueillies pour un temps par des familles d'Alost. Au moment des adieux, Pieter Daens déclara : *“Ce qui s'est produit ici entre Wallons et Flamands peut très bien arriver par la suite entre les travailleurs de tous les pays: Vive Alost! Vive nos frères flamands, vive la fraternité des travailleurs!”* *“Mon combat flamand a fait partie de mon combat social”*. Et le daensiste Smid Lambrecht racontait : *“Tous les travailleurs ont avant tout le devoir de se soutenir mutuellement et de ne pas se laisser diviser.”* »

DE L'ETAT UNITAIRE A L'ETAT FEDERAL

1814-1815. Le Congrès de Vienne adjoint les Pays-Bas du Sud aux Pays-Bas du Nord, sous l'autorité du prince d'Orange Guillaume Ier sous le nom de royaume des Belges.

26-27 septembre 1830. Suite au soulèvement des Bruxellois, les Hollandais quittent la ville. Le 4 octobre, le gouvernement provisoire proclame l'indépendance de la Belgique.

21 juillet 1831. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg devient roi du nouvel « *Etat unitaire décentralisé* ».

31 décembre 1970. La Constitution, révisée, partage la Belgique en trois communautés (française, flamande et germanophone), et trois régions (Wallonie, Flandres et Bruxelles Capitale).

1980. Ratification de lois spéciales dotant les régions de Flandres et de Wallonie d'un exécutif et définissant leurs compétences.

1988. Bruxelles est, à son tour, pourvue d'un exécutif régional.

28-29 septembre 1992. Les partis de la majorité gouvernementale - auxquels se joignent les Verts flamands et francophones (Agalev et Ecolo) ainsi que les nationalistes flamands modérés de la Volksunie - signent l'accord dit « de la Saint-Michel » qui fait de la Belgique un Etat fédéral.

18 mai 1993. Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution belge, issue de l'accord de la Saint-Michel. Elle dispose, en son article 1er, que « *la Belgique est un Etat fédéral composé des communautés et des régions* ».

Juillet 1993. Ratification des lois « *visant à achever la structure fédérale de l'Etat* », en élargissant les compétences des différentes composantes fédérées (Régions et Communes)

17 février 1994. Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution.

21 mai 1995. Premières élections législatives de la Belgique fédérale. Les électeurs désignent directement les membres des Parlements régionaux wallon et flamand.

13 juin 1999. A l'issue d'une législature de quatre ans (pour la Chambre, le Sénat et les Parlements wallon et flamand) et de cinq ans (pour le Parlement bruxellois et pour le Parlement européen), élections législatives et européennes.

Bibliographie

- Questions Internationales n°31, mai-juin 2008 (La Documentation Française)
(la carte ci jointe provient de ce numéro de Questions Internationales, que nous remercions)
- Dictionnaire géopolitique des Etats 1996, Yves Lacoste, Flammarion 1995
- Ernest Mandel, La Belgique entre néo-capitalisme et socialisme
série d'articles publiés dans La Gauche (mai-juin 1964)
- DVD : Stein Coninx: Daens ; Universal ; 1992

(septembre 2012)